



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24858/Add.1
30 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. Comme je l'ai indiqué au paragraphe 60 de mon dernier rapport (S/24858), il m'était alors impossible de prédire si mes efforts et ceux des Etats Membres intéressés parviendraient à persuader le Gouvernement et l'Uniao Nacional para Independencia Total de Angola (UNITA) de relancer le processus de paix et de tourner le dos aux erreurs et aux tragédies de ces dernières semaines. Je n'étais donc pas encore en mesure de présenter au Conseil de sécurité les recommandations à long terme qu'il avait demandées au paragraphe 2 de sa résolution 785 (1992). C'est pourquoi je recommandais que le Conseil décide de reconduire l'UNAVEM II, avec son mandat existant, pour une nouvelle période de deux mois, soit jusqu'au 31 janvier 1993.
2. Au cas où le Conseil de sécurité approuverait ma recommandation et reconduirait l'UNAVEM II, avec son mandat actuel, pour une nouvelle période de deux mois, soit jusqu'au 31 janvier 1993, les dépenses à prévoir pour cette période seraient de l'ordre de 12,4 millions de dollars. La ventilation de ce montant par principal objet de dépense est indiquée, pour information, dans l'annexe au présent additif.
3. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de reconduire l'UNAVEM II, avec son mandat actuel, je recommanderais à l'Assemblée générale que les dépenses supplémentaires en découlant soient considérées comme des dépenses de l'Organisation, à répartir entre les Etats Membres conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, les contributions reçues des Etats Membres à ce titre étant versées au compte spécial de l'UNAVEM.

ANNEXE

Coût estimatif de la reconduction du mandat de la Mission de
vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) pour la
période du 1er décembre 1992 au 31 janvier 1993

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| | |
|---|---------------|
| 1. Observateurs militaires | 2 309 |
| 2. Police civile | 4 905 |
| 3. Personnel civil | 715 |
| 4. Locaux, loyers et frais d'entretien | 755 |
| 5. Opérations de transport terrestre | 137 |
| 6. Opérations de transport aérien | 2 931 |
| 7. Communications | 59 |
| 8. Matériel divers | 18 |
| 9. Fournitures diverses, services, fret et dépenses d'appui | 540 |
| Total | <u>12 369</u> |
